


# Plan Local d'Urbanisme

*MACHAULT*

- Légende**
- 77266\_PRESCRIPTION\_SURF\_DATAPPRO
    - Eléments de paysage à créer (plantations)
    - Eléments de paysage à protéger
    - Emplacements réservés
    - Espaces boisés classés
    - Cours d'eau protégés
    - Bandes de 50 m de protection des lisières
    - Bandes constructibles
  - 77266\_PRESCRIPTION\_PCT\_DATAPPRO
    - Mares protégées
  - 77266\_PRESCRIPTION\_LIN\_DATAPPRO
    - Cheminement piétonniers existants à sécuriser/valoriser
  - 77266\_ZONE\_URBA\_DATAPPRO
    - Eléments de paysage protégés (murs)
    - UA: zones urbaines denses centrales
    - UP: zones urbaines peu denses à caractère résidentiel
    - UPa: zones urbaines peu denses à caractère résidentiel, correspondant à l'ancienne zone 1AU
    - UX: zone artisanale existante
    - 1AU: zones à urbaniser à vocation principale de logement
    - A: zones agricoles
    - Af: sous-secteur de la zone agricole, hangar nécessaire au fonctionnement d'une ferme biologique
    - As: sous-secteur de la zone agricole correspondant aux parcelles incluses dans l'ENS
    - Azh: zones agricoles humides exploitées par l'agriculture/l'élevage
    - N: zones naturelles protégées
    - Na: zones naturelles correspondant aux secteurs de jardins et de vergers à protéger
    - Ns: sous-secteurs de la zone naturelle correspondant aux parcelles incluses dans l'ENS
    - Nzh: zones naturelles humides naturelles ou boisées



ELABORATION	1 ère REVISION	PIECE N° 3.1 PLAN de zonage Commune 1/6.000 è
présenté le : 26 mars 2009	présenté le : 12 décembre 2016	
arrêté le : 2 septembre 2010	arrêté le : 15 mai 2019	
approuvée le : 1er décembre 2011	approuvée le : 15 janvier 2020	
modifiée le : 11 mars 2015	modifiée le :	
révision simplifiée le :	révision simplifiée le :	VU pour être annexé à la délibération du : 15 janvier 2020
mise à jour le :	mise à jour le :	

